

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 7      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : PAI - convention avec Territoires d'Energies (TE63), travaux de remplacement de candélabres accidentés**

**PAI CONVENTION AVEC TERRITOIRES D'ENERGIES (TE63),  
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CANDELABRE ACCIDENTE**

\*\*\*\*\*

Mme la Présidente informe qu'en 2022 et en ce début d'année, 4 candélabres ont été dégradés ou accidentés, sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, aucun tiers responsable n'a pu être identifié.

Compte-tenu de la nécessité de maintenir l'éclairage public en bon état de fonctionnement, des travaux de réparation sont à prévoir sur 4 points lumineux.

Conformément aux décisions prises par son comité, Territoires d'Energies peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

Nature des travaux	Montant total (HT)	Montant restant à charge de la CCEDA
Travaux de remplacement de 4 candélabres accidentés/dégradés sur le PAI Entre Dore et Allier	6711€	3350.24€ y compris le montant de l'éco-taxe

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par Territoires d'Energies 63 par le biais du fond de compensation pour la TVA.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'avant-projet et le chiffrage relatif aux travaux d'alimentation HTA/BT dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoires d'Energies 63 ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 3350.24€ HT=TTC pour la réparation de ces candélabres et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur de Territoires d'Energies ;
- De prévoir ce montant au BP 2023 de la CCEDA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente